



Fiche synthétique Offre CHAUFFE-EAU SOLAIRE



→ Présentation du dispositif :

L'offre chauffe-eau solaire Agir Plus d'EDF¹ vise à aider les foyers réunionnais propriétaires et occupants de leur logement, à **remplacer leur chauffe-eau électrique** ou **renouveler leur chauffe-eau solaire**, grâce à la prime économie d'énergie.

Le montant de la prime² est compris entre **200€** et **1 200€** (cf. détails dans le tableau ci-dessous).

Types d'offres	Capacité du chauffe-eau solaire	VENTE DIRECTE ³		ABONNEMENT ⁴	
		Logement existant	Logement neuf	Logement existant	Logement neuf
Standard	Moins de 300 litres	300€	250€	200€	200€
	300 litres et plus	600 €	550€	200€	200€
Sous conditions de revenus	Moins de 300 litres	900€	850€	400€	400€
	300 litres et plus	1 200€	1 150€	400€	400€
Eco-solidaire	Moins de 300 litres ou 300 litres et plus	1 200€	1 200€		

¹ Par l'attribution de cette aide financière exceptionnelle, EDF vous accompagne pour réaliser des économies d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie.

² Offre sous conditions : montant de l'aide financière variable en fonction des conditions d'éligibilité du projet et des conditions de ressources du foyer.

³ Dans le cas d'une acquisition par vente directe, le chauffe-eau solaire appartient au client et ce dernier peut bénéficier du crédit d'impôt sous réserve de satisfaire aux exigences prévues par le code des impôts.

⁴ Dans le cas d'une installation par abonnement, le chauffe-eau solaire n'appartient pas au client, ce dernier paie auprès du partenaire en plusieurs fois ou en mensualités pour la production d'eau chaude sur une durée déterminée et peut acquérir le chauffe-eau solaire en fin d'abonnement. Ce type de d'acquisition ne permet pas au client de bénéficier du crédit d'impôt.



→ **Qui est éligible ?**

Toute personne propriétaire de son logement, qui souhaite **s'équiper d'un chauffe-eau solaire** peut bénéficier de la prime économie d'énergie Agir Plus d'EDF.

Un coup de pouce supplémentaire est attribué aux familles modestes, sous présentation d'un justificatif de ressources.

Cette prime économie d'énergie dans certains cas peut **couvrir jusqu'à 100% du montant de l'investissement**.

→ **Comment bénéficier de la prime ?**

Pour bénéficier de la prime, il suffit de s'adresser à un installateur agréé Agir Plus d'EDF, qui **déduira directement la prime EDF de la facture**.

Aucune prime n'est à réclamer directement à EDF.

→ **Quelles sont les caractéristiques des chauffe-eau solaires éligibles ?**

Les chauffe-eau solaires éligibles doivent répondre aux **normes de qualité CSTB**, avec une **certification CSTBat ou Solarkeymark** (garantie de tenue aux conditions climatiques DOM).

Ainsi, EDF garantit un chauffe-eau solaire performant et certifié parmi les plus performants du marché.

→ **Quels sont les partenaires Agir Plus⁵ ? (solaristes agréés)**

SYRIUS

9 rue de l'Etang
97450 Saint Louis
02 62 57 44 96
<http://syrius-solar.fr>

SOLAMI

54 chemin cachalot - Pierrefonds
97410 Saint Pierre
02 62 45 54 55
<https://www.solami.fr/>

SOLAREM

16 Bis cité Artisanale
97412 Bras Panon
02 62 51 75 17
<http://www.solarem.fr/>

CONERSOL

48 rue Maxime Rivière
97410 Saint Pierre
02 62 59 86 19
<http://www.conersol.fr/>

GAIA ENERGIES NOUVELLES

25 rue Canne Babou
97424 Le Piton Saint Leu
02 62 70 09 00
<http://www.gaia.re/>

TTPS

17 chemin Isautier
97480 Saint Joseph
02 62 37 22 43

FREE ENERGY

3 rue de l'usine ZAC PORTAIL
97436 Saint Leu
02 62 92 59 50
<http://www.free-energy.re/>

ZENITH SOLAR DISTRIBUTION

35 rue bassin Massoute
97435 Saint Gilles les Hauts
02 62 70 05 05
<http://www.zenith.re/>

HELINE ENERGIES

2 rue Antanifotsy
97419 La Possession
02 62 59 32 06
<http://heline-energies.com/>

SOLAR REUNION

30 rue Claude Chappe
97420 Le Port
02 62 43 30 00
<http://www.solar-reunion.fr/>

SOLAMI INSTALLATION

54 chemin Cachalot - Pierrefonds
97410 Saint Pierre
02 62 45 54 55

FRANCE ENERGIES

1 rue de la poste
97434 Saint Gilles Les Bains
02 62 88 88 89
<http://www.france-energies.com/>

SUN & EAU

20 rue Charles Darwin ZAC 2000
97420 Le Port
02 62 10 56 27

⁵ Les partenaires Agir Plus d'EDF sont des professionnels qualifiés et certifiés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement). De plus, nous contrôlons régulièrement nos partenaires afin de vérifier et d'améliorer la qualité des installations.



→ **Pourquoi installer un chauffe-eau solaire en remplacement de son chauffe-eau électrique ?**

Un chauffe-eau solaire est **jusqu'à 4x plus résistant** qu'un chauffe-eau électrique (soit une **durée de vie d'environ 15 ans**).

Il apporte également une **solution écologique et performante** en profitant d'une source d'énergie **100% gratuite**, propre et inépuisable. *Il contribue aussi à réduire les émissions de CO2.*

Il permet de faire **jusqu'à 40% d'économies** sur sa facture annuelle d'électricité.